



**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION CONGOLAISE À LA  
QUATRIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL  
OUVERT  
SUR LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

Echange interactif sur  
*« L'emploi et le travail décent, la protection sociale,  
la jeunesse et la culture, la santé et la dynamique démographique »*

**Délivrée par le Chargé de Missions du Ministre  
de l'Economie Forestière et du Développement  
Durable,**

***M. Germain KOMBO***

***(New York, 17- 19 Juin 2013)***

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur les Co-Présidents,  
Mesdames et Messieurs.**

J'ai l'honneur d'intervenir au nom des pays de la sous-région d'Afrique centrale, qui m'ont confié le mandat au titre de la sous-région. Il s'agit du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Tchad, de la Guinée Equatoriale, de Sao Tomé et Principe. Nous sommes ainsi heureux, d'apporter notre contribution aux débats en cours dans ce groupe de travail ouvert.

Je fais mienne la déclaration prononcée par les îles Fidji, au nom du Groupe des 77 et la Chine ; celle de Djibouti, au nom du Groupe africain, et enfin du Benin au nom des Pays les moins avancés.

**Monsieur les Co-Présidents,**

La situation de l'emploi se caractérise par le taux élevé de chômage dont le reflet se ressent dans les choix économiques et politiques.

La faible offre d'emplois, l'insuffisance des initiatives locales et l'inadéquation entre la formation et la disponibilité des emplois sur le marché du travail caractérisent cette situation dans la plupart de nos Etats. Aussi, est-il indispensable de susciter la création d'emplois rémunérateurs et décents, y compris la promotion de véritables cadres adaptés aux investisseurs privés en vue de faire de l'économie verte, un atout évident pour le Développement Durable.

Sachant qu'il n'existe au monde aucun modèle de protection sociale transposable, parmi ceux qui sont mis en œuvre à travers le monde, nos Etats sont appelés à investir dans les ressources humaines et assurer l'accès équitable aux services sociaux, au profit des groupes marginalisés, composés particulièrement de personnes âgées, des personnes vivant avec le handicap, les pauvres, etc.

La jeunesse, quant à elle, représentant un défi dans la définition, la formation et la conception des politiques, doit être mise au centre de l'application des programmes pour l'éducation et la culture. On devrait ainsi envisager une vision plus globalisante à partir des principes de droit à la différence et de droit à la ressemblance.

Dans le cadre du Développement Durable, la problématique de la santé est un objectif, mais également un préalable. Il s'agit de procurer aux populations, un bien-être physique et moral satisfaisant, ainsi que de leur garantir des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités productives et au développement de la société.

Le développement de nos pays est et sera largement tributaire du développement humain. Cette situation s'étend aussi par l'amélioration du niveau de vie des populations du point de vue des revenus, de la santé, de l'éducation et du bien-être général.

Faute de mesures concrètes visant à infléchir la courbe de la croissance démographique, les fruits du développement se révéleront inadaptés aux besoins de la population. Le fardeau social pèsera encore lourdement sur les plus défavorisés, et le fossé entre les riches et les pauvres ira s'accroissant.

**Monsieur les Co-Présidents,**

En collaborant tous ensemble pour améliorer le partage de l'information, les incitations, l'aide à la mise en œuvre et les investissements nécessaires, les décideurs, les chefs d'entreprises et les praticiens du développement seront en état de faire des progrès pour répondre à la problématique de la santé et du suivi d'une démographie dynamique intégrée, stable et adaptée à la promotion des droits de la personne.

**Je vous remercie/.**